



DOSSIER DE PRESSE

**LA REFORME
DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE
DANS LE DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE**

MERCREDI 18 JUIN 2014



SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Bilan de la politique de la ville sur le département
- Présentation de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Mise en œuvre concrète sur le département
- Carte de l'ancienne géographie prioritaire – périmètre des CUCS (2007-2014)
- Carte de la nouvelle géographie prioritaire – périmètre des futurs contrats de Ville
- Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine



Communiqué de presse

La réforme de la géographie prioritaire dans le département des Hauts-de-Seine

La politique de la Ville est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements. Son triple objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les crédits de la politique de la ville, qui ciblent les quartiers dits prioritaires, étaient jusqu'à présent délégués à **17 communes** du département : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Clamart, Clichy-la-Garenne, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Nanterre, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Sceaux, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne.

Dans les Hauts-de-Seine, depuis 2007, date de signature des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) **60 millions d'euros** ont été consacrés aux habitants des quartiers pour le volet social et près de **2 milliards d'euros** pour la rénovation urbaine (dont 375 millions d'euros issus de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine – ANRU, et près de 650 millions pour les collectivités territoriales dont plus de 300 millions d'euros pour le Conseil Général).

La refondation de la politique de la Ville est engagée autour de **la loi votée le 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**.

L'objectif de cette loi ?

Remplacer les zones urbaines sensibles et l'ensemble des zonages existants par les « quartiers prioritaires » afin de :

- simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire ;
- concentrer les interventions publiques et les moyens financiers et humains sur les quartiers qui en ont le plus besoin, dans une logique d'efficacité (1300 quartiers contre 2500 aujourd'hui).

Dans le domaine de la rénovation urbaine, 5 milliards d'euros seront investis par l'Etat via l'ANRU sur l'ensemble du territoire national.

Les 1300 quartiers sont désormais connus.

Pour les Hauts-de-Seine, les territoires de **9 communes** sont concernés par la nouvelle géographie prioritaire : **Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabr, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne**.

Ces 9 villes, avec l'appui des services de l'Etat, vont rédiger leur nouveau **contrat de ville** répondant aux problématiques des territoires et des habitants, dans trois champs principaux : le domaine social, la rénovation urbaine et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi.

Les autres communes, qui ne font plus partie de la géographie prioritaire, ont la possibilité de souscrire un contrat dit de « **veille active** » et continueront à être attentivement suivies par les services de l'Etat, au travers notamment de la mobilisation de l'ensemble des crédits de droit commun, y compris ceux des collectivités.



La réforme de la géographie prioritaire dans le département des Hauts-de-Seine

Bilan de la politique de la Ville sur le département

L'Etat intervient avec tous les autres partenaires sur le volet humain et sur le volet urbain avec un même objectif : réduire les inégalités territoriales.

Le volet humain de la politique de la ville

17 des 36 communes du département ont bénéficié d'un accompagnement financier et technique (Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Clamart, Clichy-la-Garenne, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Nanterre, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Sceaux, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne).

Différents dispositifs ont permis de développer les actions à destination des populations prioritaires : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'ensemble des habitants, le Programme de Réussite Educative (PRE) pour les 2/16 ans et le dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) pour les jeunes de 11 à 18 ans. Ces programmes sont pilotés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), anciennement Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

Au titre de l'année 2013, 239 structures, municipales ou associatives, ont été financées sur le département, et 683 actions soutenues dans des domaines très diversifiés :

- éducation (soutien scolaire, lutte contre le décrochage et programme de réussite éducative) ;
- emploi (accompagnement personnalisé, appui à la création d'activité) ;
- prévention de la délinquance (action socio-éducative à destination des jeunes, prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes, insertion sociale et professionnelle de détenus) ;
- accès au droit et prévention des discriminations (conseil gratuit, aide aux victimes) ;
- santé (actions de sensibilisation, lutte contre les drogues et la toxicomanie, éducation à la nutrition) ;
- culture et expression artistique (manifestation culturelle, accès à la pratique artistique) ;
- lien social, citoyenneté et participation à la vie publique (initiatives de proximité pour favoriser le lien social, aide aux départs de jeunes pendant les vacances scolaires, soutien à la parentalité).

Le volet urbain de la politique de la ville

Dans les Hauts-de-Seine, 14 quartiers ont bénéficié de subventions de l'ANRU. L'intervention de l'ANRU dans le département représente 375 millions d'euros, pour un coût total d'opérations de près de 2 milliards. Les collectivités territoriales ont également participé à hauteur de 650 millions d'euros, dont plus de 300 millions pour le Conseil général.

L'intervention de l'État à travers l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est la traduction de la solidarité nationale à l'égard des territoires urbains en difficulté. Elle permet une mobilisation exceptionnelle des acteurs et financeurs locaux.

L'objectif des conventions est de transformer les quartiers (démolition, rénovation, réhabilitation, désenclavement, reconstruction, y compris hors site) pour en faire des quartiers ordinaires et promouvoir la mixité sociale et urbaine, ainsi que le développement durable.

La majorité des conventions concernent des quartiers à forte concentration de logements sociaux, souvent de type « grands ensembles », pour lesquels il était nécessaire de renforcer la diversité de l'habitat (moins de logements sociaux, plus de logements privés et d'accès à la propriété) et de développer l'activité économique (commerces notamment).

C'est également l'occasion de revoir l'organisation de l'espace urbain : le foncier et les voiries sont réorganisés pour faciliter la circulation et désenclaver les quartiers (barres d'immeubles scindées), des espaces publics sont créés (parcs, espaces de jeux, places...)

Les problématiques sociales et urbaines des habitants des Hauts-de-Seine ont été prises en compte dans le cadre d'un dialogue constant entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires associatifs.

Quelques interventions emblématiques :

Volet humain :

- le programme de réussite éducative et son approche partenariale, qui vise à proposer une prise en charge individualisée des enfants en difficultés sociales ou scolaires
- le soutien à la création d'emplois (adultes relais)
- le soutien au développement associatif

Volet urbain :

- les quartiers du Noyer-Doré à Antony, du Petit-Nanterre, des Tertres-Cuverons à Bagneux, de la Caravelle à Villeneuve-la-Garenne, des Mazurières à Rueil-Malmaison.
- les équipements publics, comme le Centre culturel Aimé Césaire (réalisé par l'architecte Rudy Ricciotti et décoré par l'artiste Hervé Di Rosa) ou le stade Lilian Thuram à Gennevilliers.

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN CHIFFRES

Volet humain :

- 60M€ par l'Etat depuis 2007, date de signature des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), qui s'ajoutent aux interventions spécifiques des collectivités territoriales concernées.

Volet urbain :

- coût total de près de deux milliards d'euros pour les opérations de rénovation urbaine sur le département ;
- 375 M€ de l'Etat via l'ANRU, sur 12 milliards d'euros au niveau national ;
- 650 M€ investis par l'ensemble des collectivités territoriales, dont plus de 300M€ par le CG92.

LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Volet humain :

Pilotage

- L'Etat local
- Les communes et leurs groupements
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional

Mise en œuvre

- Les associations et les services municipaux

Volet urbain :

- L'Etat via l'ANRU
- Les communes
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- Les syndicats mixtes
- Les bailleurs sociaux
- Les maîtres d'ouvrage
- La Caisse des dépôts



La réforme de la géographie prioritaire dans le département des Hauts-de-Seine

La loi

6 objectifs pour la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014 :

- **concentrer les moyens** sur les quartiers qui en ont le plus besoin. La Ministre chargée de la politique de la Ville a présenté la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, établie grâce à une méthodologie objective, transparente et homogène avec le critère unique de revenus des habitants fixé par la loi ;
- **désenclaver les quartiers**, avec un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) présenté à l'automne. Il mobilisera 5 milliards d'euros de subventions de l'ANRU pour financer des opérations de travaux, de réhabilitation, d'aménagement urbain, de traitement de l'habitat insalubre ;
- **favoriser la diversité**, en créant des espaces dans lesquels les jeunes issus de tous les horizons se rencontrent, apprennent à se connaître et se confrontent. La jeunesse sera la priorité centrale des contrats de ville ;
- **simplifier la vie des associations**, socle incontournable de la démocratie locale et de la solidarité de proximité ;
- **favoriser l'emploi** avec un objectif de création d'emplois et d'investissement massif pour le développement économique dans les quartiers prioritaires ;
- **lutter contre les discriminations et assurer la participation la plus large de tous**. L'engagement citoyen est le premier levier d'une politique de la Ville réussie. Il s'agit de favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent et de combattre les discriminations dont certains peuvent être victimes.



La réforme de la géographie prioritaire dans le département des Hauts-de-Seine

La mise en œuvre de la réforme de la politique de la Ville dans le département

9 communes sont concernées par la nouvelle géographie prioritaire : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Chatenay-Malabry, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne.

Elles bénéficieront de contrats de Ville signés par l'Etat et les collectivités territoriales aux niveaux local, départemental et régional ; d'autres signataires pourront s'engager, tels les chambres consulaires, la CAF ou les organismes d'habitation à loyer modéré.

Les acteurs publics, Etat et collectivités, sont d'ores et déjà mobilisés pour assurer la mise en œuvre concrète de la réforme sur le terrain.

Calendrier de travail

Aujourd'hui

- réflexion sur la mobilisation des crédits de droit commun engagée depuis plusieurs mois par la préfecture (recensement des crédits des services de l'Etat, participation à un groupe de travail national) ;
- réunions de pilotage avec les différents services de l'Etat concernés par la réforme – préfecture, Justice, Education nationale, services chargés des politiques de logement, de santé et de cohésion sociale
- élaboration des diagnostics locaux déjà engagée en collaboration entre les villes et les services de l'Etat.

D'ici l'été

- début de la négociation des contrats de Ville de nouvelle génération, articulant l'urbain et le social et pilotés à l'échelle intercommunale. Un décret en Conseil d'Etat précise la méthodologie retenue ;
- organisation de discussions entre les collectivités et les services de l'Etat pour définir les périmètres précis des quartiers.

A l'automne

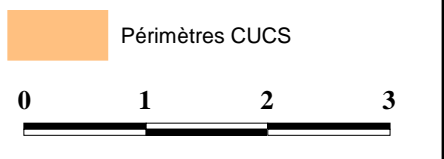
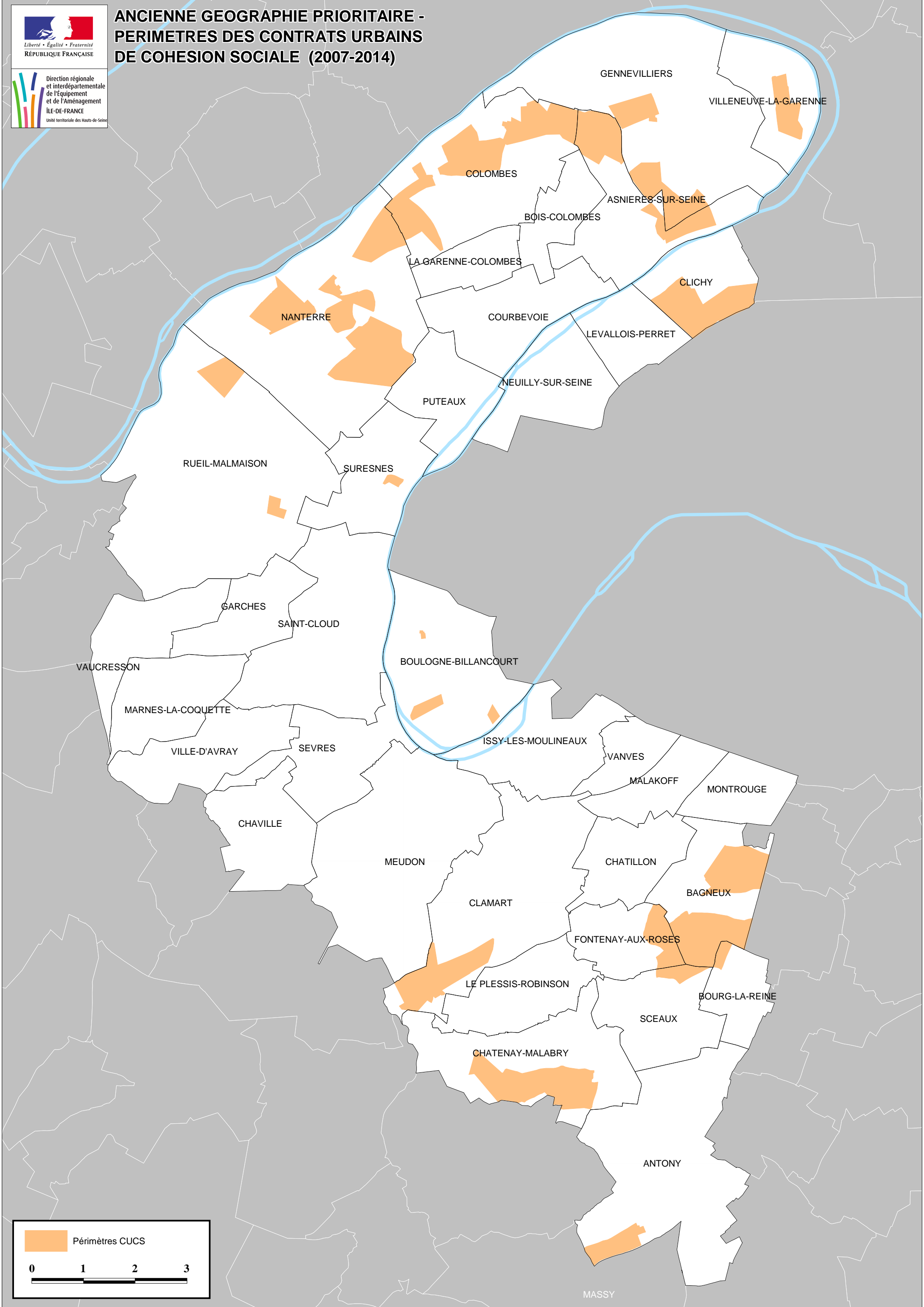
- fixation par décret du contour exact des quartiers prioritaires et, parmi eux, la liste de ceux qui sont éligibles au nouveau plan de renouvellement urbain (NPNRU), déterminée par arrêté ministériel sur proposition du conseil d'administration de l'ANRU ;
- nouvelle impulsion donnée à la participation des habitants par la création des conseils citoyens ;
- contrats de Ville signés en décembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les 7 communes des Hauts-de-Seine qui ne sont pas dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire continueront à faire l'objet d'un suivi et d'une attention particulière de la part des services de l'Etat, qui pourra se traduire pour celles qui le souhaitent par la signature d'un contrat spécifique, dit de veille active (mobilisation de l'ensemble des crédits de droit commun).



ANCIENNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE - PERIMETRES DES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE (2007-2014)

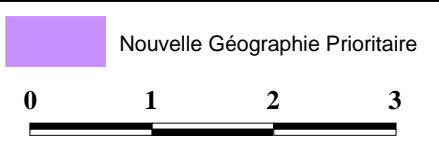
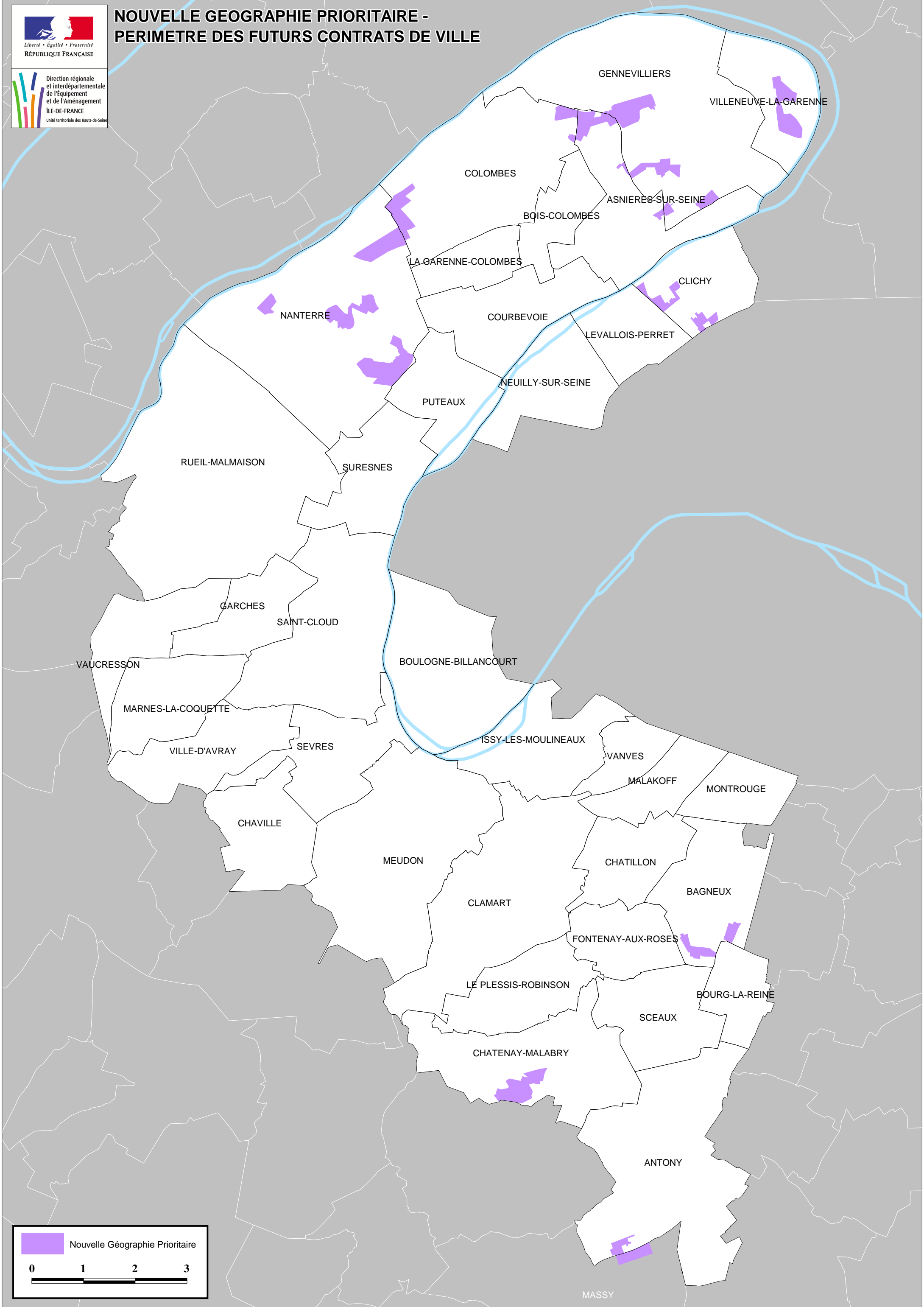
Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE
Unité territoriale des Hauts-de-Seine





NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE - PERIMETRE DES FUTURS CONTRATS DE VILLE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE
Unité territoriale des Hauts-de-Seine



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Antony – quartier du Noyer Doré (crédit photo : ville d'Antony)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Asnières : Hauts d'Asnières (crédit photo : Hauts-de-Seine Habitat , mairie d'Asnières)



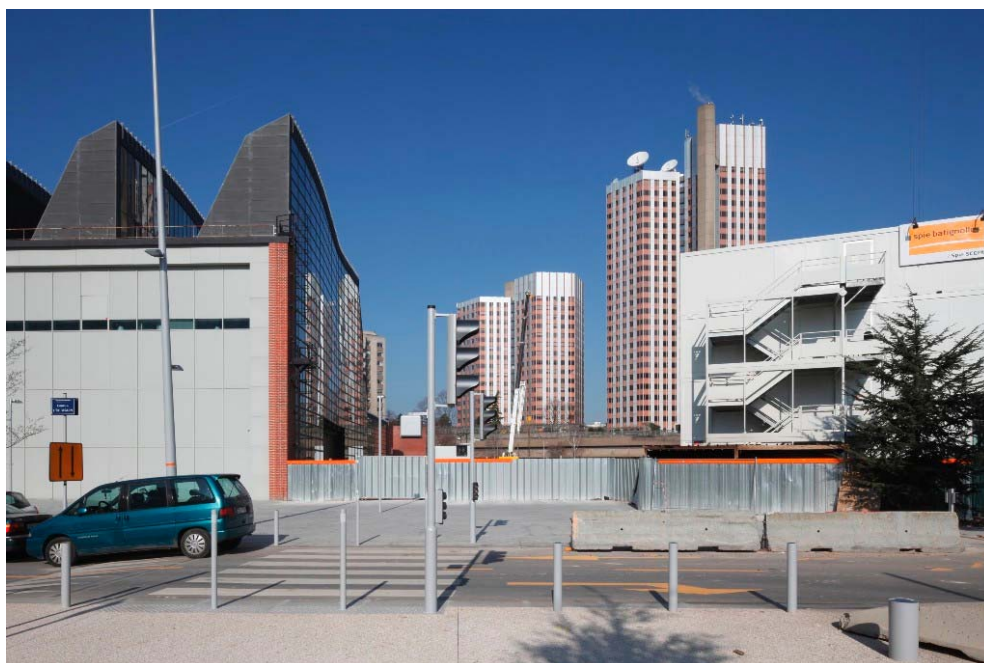
Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Bagneux – Les Blagis (crédit photo : SEM 92)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Boulogne-Billancourt : Pont de Sèvres (crédit photo : SAEM Val-de-Seine)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Clichy-LA-Garenne : Entrée de ville (crédit photo : Clichy Habitat)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Colombes : Le Petit Colombes (Crédit photo : Ville de Colombes)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Gennevilliers : le Luth (crédit photo : ville de Gennevilliers)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Nanterre : le Petit Nanterre (crédit photo : ville de Nanterre, DRIHL 92)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Rueil-Malmaison : Clos des Terres Rouges (crédit photo : Ville de Rueil)



Photos AVANT / APRES des quartiers ayant bénéficié d'un programme de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

Villeneuve-La-Garenne : quartiers sud (crédit photo : DRIHL 92)

